



Opérations bancaires avec l'étranger*

Conditions bancaires au 1^{er} juillet 2011
Entreprises et organismes d'intérêt général

Opérations à destination de l'étranger

Virements émis vers l'étranger :

- virement en euros inférieur à 50 000 €⁽²⁾ vers l'Espace économique européen⁽³⁾ :
 - virement européen classique occasionnel papier
 - virement SCT SEPA⁽⁴⁾
 - virement européen et SCT SEPA télétransmis
- virement en euros supérieur à 50 000 €⁽²⁾ vers l'Espace économique européen :
 - virement européen classique occasionnel papier :
 - commission de transfert (cumulable par tranche)
 - dégressivité de la commission de transfert :
 - ♦ jusqu'à 150 €
 - ♦ jusqu'à 80 000 €
 - ♦ de 80 001 à 150 000 €
 - ♦ de 150 001 à 500 000 €
 - ♦ au-delà de 500 001 €
 - majoration pour frais de port ou Swift
 - virement SCT SEPA occasionnel
 - virement SCT SEPA télétransmis
 - virement européen classique télétransmis :
 - majoration pour frais de port ou Swift
- autres virements étrangers en euros ou en devises :
 - virement occasionnel papier :
 - commission de transfert
 - majoration pour frais de port ou Swift
 - virement télétransmis :
 - majoration pour frais de port ou Swift
- autres virements en devises exotiques :
 - commission de transfert
 - majoration pour frais de port ou Swift

Autres commissions liées aux virements :

- commission de réparation sur virement européen
- frais de correspondant éventuels si IBAN ou BIC incorrects
- option frais du correspondant au bénéficiaire garantis
- option frais du correspondant au donneur d'ordre garantis
- frais de retour de fonds à la demande du client
- frais de retour de fonds pour virement non applicable
- frais de modification d'ordre ou d'investigation (hors des délais légaux de révocation)
- copie d'un acte Swift, envoi d'un e-mail de confirmation

date de valeur⁽¹⁾ = jour d'exécution

	3,66 €
	3,66 €
	0,14 €
1 ‰ avec un minimum de 14 €	5,50 €
1 ‰ avec un minimum de 14 €	0,5 ‰
	0,25 ‰
	0,125 ‰
	à partir de 5 €
	▶ tarif assujéti à la TVA
	9 €
	0,14 €
	nous consulter
	à partir de 5 €
	▶ tarif assujéti à la TVA
1 ‰ avec un minimum de 14 € (voir ci-dessus pour le détail de la dégressivité).	à partir de 5 €
	▶ tarif assujéti à la TVA
	nous consulter
	à partir de 5 €
	▶ tarif assujéti à la TVA
1 ‰ avec un minimum de 20 € (voir ci-dessus pour le détail de la dégressivité)	à partir de 5 €
	▶ tarif assujéti à la TVA
	18 €
	en sus
	15 € en sus de nos frais
	15 € en sus de nos frais
	18 €
	18 €
	25 € par modification ou demande d'investigation
	7 € HT ▶ tarif assujéti à la TVA

(1) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

(2) Ainsi que les virements en SEK (couronne suédoise).

(3) Il comprend : l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie, la Bulgarie, la République de Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la République de Malte, la Pologne, la Roumanie, la Suède, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

(4) Le SEPA est l'espace unique de paiement en euros, toujours en cours de déploiement, qui vise à créer une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l'ensemble des pays européens (zone EEE ainsi que la Suisse).

* Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif. Tarifs au 1^{er} juillet 2011, susceptibles de modification. Les tarifs sont exprimés hors taxe sauf indication contraire. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les tarifs et commissions assujétiés à la TVA ont été signalés.

Crédit Coopératif - Société Coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - 33, rue des Trois Fontanot - BP 211 - 92002 Nanterre cedex - RCS Nanterre 349 974 931 - Courtier en assurances Orias 07 005 463.

Prélèvement étranger : • réception de prélèvement SCT SEPA ⁽¹⁾	8,50 € par prélèvement
Païement de chèques ou d'effets ⁽²⁾ : • commission de paiement • frais de prorogation ou frais d'impayé	1 ‰ avec un minimum de 17 € et un maximum de 165 € 26 €
Aval de traite de fournisseur : • frais d'acte • commission d'aval	37 € 1,5 ‰ par an avec un minimum de 3 mois et 32 €
Païement de documents : • commission de paiement • frais d'envoi à l'acceptation • frais de prorogation ou frais d'impayé • bon de cession bancaire • majoration pour frais de port ou Swift	2 ‰ avec un minimum de 37 € et un maximum de 350 € 21 € 26 € 59 € à partir de 5 € ▶ tarif assujetti à la TVA

Opérations en provenance de l'étranger

Virements en provenance de l'étranger : • virement en euros effectué depuis l'Espace économique européen ⁽³⁾ (dont SCT SEPA) jusqu'à 50 000 € ⁽⁴⁾ • virement en euros effectué depuis l'Espace économique européen supérieur à 50 000 € ⁽⁴⁾ : – virement classique (date de valeur ⁽⁵⁾ = jour de règlement ⁽⁶⁾) – virement SCT SEPA (date de valeur = jour de règlement) • virement effectué hors de l'Espace économique européen : – virement en euros ou en devises sans change (date de valeur = jour de règlement) – virement en devises avec change (jour de règlement + 2 jours ouvrés)	gratuit 17 € 7,50 € 17 € 17 €
Encaissements : • chèques : – commission d'encaissement : ▪ crédit sauf bonne fin (date de valeur = J+7 du lendemain de la remise) ▪ après encaissement (date de valeur J+1 de la valeur du correspondant) • frais d'impayé (en sus de ceux du correspondant) • demande de sort	jusqu'à 3 000 € : forfait de 8 € au-delà : 1 ‰ du montant du chèque avec un minimum de 13 € et un maximum de 65 € 26 € 26 €
Effets : • commission d'encaissement : – après encaissement (date de valeur = J+1 de la valeur du correspondant ; si change = J+3 de la valeur du correspondant) • frais de prorogation / demande de sort • frais d'impayé (en sus de ceux du correspondant)	1 ‰ avec un minimum de 17 € et un maximum de 170 € 29 € 29 €

(1) Le SEPA est l'espace unique de paiement en euros, toujours en cours de déploiement, qui vise à créer une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l'ensemble des pays européens (zone EEE ainsi que la Suisse).

(2) Majoration pour frais de port ou swift à partir de 5€ HT (tarif assujetti à la TVA).

(3) Il comprend : l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Sloveenie, la Bulgarie, la République de Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la République de Malte, la Pologne, la Roumanie, la Suède, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

(4) Ainsi que les virements en SEK (couronne suédoise).

(5) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

(6) Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payer. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

Effets documentaires :

- commission d'encaissement :
 - après encaissement
(date de valeur ⁽¹⁾ = J+1 de la valeur du correspondant ;
si change = J+3 de la valeur du correspondant)
- frais d'envoi à l'acceptation
- frais de prorogation / demande de sort
- frais d'impayé (en sus de ceux du correspondant)

2 ‰ avec un minimum de 37 €
et un maximum de 350 €

26 €
29 €
29 €

Activités liées au TRADE

Crédit documentaire à l'exportation (ces commissions s'entendent hors frais éventuels du correspondant) :

- forfait Crédit documentaire :
il comprend les frais de dossier, la notification, une levée de documents, une modification, un frais de port express et le règlement :
 - crédit documentaire inférieur ou égal à 100 000 €
 - crédit documentaire supérieur à 100 000 €
- transmission
- modification supplémentaire
- levée de documents supplémentaires et règlement
- envoi express supplémentaire

- transfert de crédit documentaire
- frais Swift
- examen de documents et/ou mise en conformité

250 € HT
290 € HT
65 € HT
85 € HT

1,5 ‰ avec un minimum de 105 €
frais selon la prestation
▶ tarif assujetti à la TVA

1,25 ‰ avec un minimum de 160 €
5 € HT
65 € HT

▶ les tarifs ci-dessus sont
assujettis à la TVA

étude personnalisée
étude selon risque pays
avec un minimum de 160 €

Crédit documentaire à l'importation :

- forfait Crédit documentaire à l'importation :
il comprend les frais de dossier, l'ouverture, une levée de documents, une modification, un frais de port express et le règlement.
 - transmission via notre service Internet Coopimport :
 - crédit documentaire inférieur ou égal à 100 000 €
 - crédit documentaire supérieur à 100 000 €
 - transmission sur support papier :
 - crédit documentaire inférieur ou égal à 100 000 €
 - crédit documentaire supérieur à 100 000 €

190 €
230 €
260 €
300 €

(1) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Crédit documentaire à l'importation (suite) :

- envoi express supplémentaire
- modification supplémentaire pour prolongation et/ou montant
- modification supplémentaire hors prolongation et montant
- levée de documents supplémentaires et règlement
- commission pour documents irréguliers (perçue sur le bénéficiaire)
- frais Swift
- commission de risque (ouverture, acceptation, paiement différé) uniquement pour les opérations supérieures à 100 000 €
Cette commission est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité puis de la date de validité jusqu'à celle de l'échéance finale et pour toute prolongation et/ou changement de montant par trimestre indivisible. Pour les crédits documentaires dont le montant est libellé « circa » ou « environ », la commission de risque sera perçue sur le montant indiqué majoré du pourcentage limite de dépassement autorisé pour la période d'ouverture.

frais selon la prestation
▶tarif assujetti à la TVA
2,5 ‰ par trimestre indivisible
avec un minimum de 99 €
85 €
1,25 ‰ avec un minimum de 99 €
85 €
5 € HT ▶tarif assujetti à la TVA
étude personnalisée
(minimum 99 €)

Divers

Cautions / garanties :

- frais d'acte standard
- commission d'engagement
- frais de modification
- frais de main-levée
- frais de relance de main-levée
- frais d'intervention d'urgence
- frais de mise en jeu
- frais d'acte spécifique
- frais de correspondant en sus en cas d'obligation de garantie locale
- frais de port express

0,5 ‰ avec un minimum de 105 €
étude personnalisée
60 €
30 €
25 €
55 € HT ▶tarif assujetti à la TVA
115 €
150 € à 300 € selon le cas
nous consulter
à partir de 20 €

Lettre de crédit-stand-by :

- commission d'engagement
- levée de documents
- frais Swift
- frais de port

2,5 ‰ par trimestre indivisible,
minimum 99 € HT
1,25 ‰ avec un minimum
de 99 € HT
5 € HT
frais selon la prestation
▶les tarifs ci-dessus
sont assujettis à la TVA

Télématique :

- Coopimport (ouverture et modification de crédit documentaire)
- Turbo (logiciel de gestion des flux) :
 - abonnement
 - intervention de télémaintenance
 - frais d'installation de logiciel (si déplacement sur site)
 Conditions appliquées aux virements télétransmis.
- abonnement à Coopatrans étranger

gratuit

20 € HT par mois
125 € HT par intervention
250 € HT
▶les tarifs ci-dessus
sont assujettis à la TVA

20 € par mois

Une remise peut comporter des transferts classiques en euros ou en devises et des virements européens.

Avances ou dépôts en devises :

• frais de dossier	75 €
• frais de prorogation	65 €
• frais de remboursement anticipé	75 €

Opérations de change :

• couverture de change à terme classique :	
- frais de dossier	65 €
- frais de levée anticipée par prorogation	65 €
• change à terme à cours unique :	
- frais de dossier (pour 3 tirages maximum) inférieurs à 6 mois	150 €
- frais de dossier (pour 3 tirages maximum) supérieurs à 6 mois	250 €
- au-delà de 3 tirages	nous consulter
• option de change : frais de dossier	250 €

Autres services :

• frais forfaitaires de recherche :	
- opération de moins de 3 mois	40 € HT
- opération de moins de 6 mois	70 € HT
- opération de plus de 6 mois	130 € HT
	▶ les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA
• attestation de blocage de fonds	120 €
• frais de renseignements commerciaux	minimum de 80 € HT
	▶ tarif assujetti à la TVA

Commissions de change

Commission de change (cumulable par tranche) :

• jusqu'à 80 000 €	0,5 ‰ avec un minimum de 14 €
• de 80 001 à 150 000 €	0,25 ‰
• de 150 001 à 500 000 €	0,125 ‰
• au-delà de 500 001 €	0,0625 ‰

Les opérations avec change impliquent un délai de mise à disposition des devises de 2 jours ouvrés.